

LE HAILLAN TENNIS CLUB - INSCRIPTION JEUNE SAISON 2027Nouvel Adhérent : ☐ Oui ☐ NonCertificat médical :☐ « Loisir » ☐ « Compétition » ☐ Attestation de renouvellementNom : Prénom : Sexe: ☐ M ☐ FDate de naissance : Adresse mail : Adresse : Code postal Ville : Téléphone(s) parents : Téléphone(s) enfants : Profession des parents (*) : Regroupement familial :

(*) indication dans le cadre d'une recherche de prestation et/ou de partenariat

Niveau: ☐ Blanc ☐ Violet ☐ Rouge ☐ Orange ☐ Vert ☐ Classement :Formules : Tarif ☐ réduit ☐ plein

- ☐ Adhésion annuelle sans licence
- ☐ Adhésion annuelle avec licence
- ☐ Mini-tennis (2022, 2021 ou 2020 n'ayant jamais joué)
- ☐ Pré-club junior (2020, 2019)
- ☐ Club junior (2018 à 2009 inclus)
- ☐ Centre d'entraînement (2020 à 2009 inclus)
- ☐ Autres (spécifiez) : ☐ Passerelle Centre aéré

Règlement :

Montant cotisation :

Participation Pass' Asso : Tranche ☐ 1 ☐ ② ☐ ③

Participation Coupon Sport (20€):

Cotisation parent / enfant (105€) : ☐ OUI ☐ NONRéduction Famille applicable : ☐ OUI ☐ NONDons (66 % déductible des impôts) : ☐ OUI ☐ NON

Total :

Par ☐ Espèces ☐ Chèque(s) ☐ Chèques vacances ☐ CEMontant : €Date de paiement : Détails : Date et signature :

RÈGLEMENT ÉCOLE DE TENNIS / ÉCOLE DE COMPÉTITION

AUTORISATION PARENTALE

SAISON 2027 (1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027)

Les parents ou accompagnants d'un enfant en école de tennis ou école de compétition doivent s'assurer, avant de déposer leurs enfants, qu'il y a bien un responsable pour les accueillir.

L'inscription d'un enfant à l'école de tennis ou à l'école de compétition entraîne l'autorisation parentale des déplacements occasionnés pour ces différentes activités (compétitions, entraînements, sorties). En signant ce document vous donnez votre accord pour les moyens de transport retenus pour les déplacements et autorisez les accompagnateurs à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence (soins divers, hospitalisation, etc.) sous réserve d'être informé(e) dans les plus brefs délais.

L'inscription d'un enfant à l'école de tennis ou à l'école de compétition entraîne l'autorisation parentale de la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle l'enfant apparaît ; ceci sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée et cela dans le cadre des activités organisées par Le Haillan Tennis club, la FFT et la ligue Nouvelle Aquitaine de tennis. Les utilisations éventuelles ne pourront porter atteinte à la vie privée de l'enfant et plus généralement ne seront pas de nature à lui nuire ou à lui causer un quelconque préjudice.

Je, soussigné(e) père, mère, tuteur de l'enfant(*), habitant à l'adresse suivante :

dont le(s) numéro(s) de téléphone(s) sont

certifie avoir lu et approuvé les conditions décrites ci-dessus.

(*) rayez les mentions inutiles

le

Signature du ou des parents (précédée de la mention « lu et approuvé »)

INFORMATIONS LICENCE

La licence FFT permet :

- de jouer dans un club au label fédéral (qualité de l'enseignement, des équipements, de l'information, de la vie associative)
- de participer à des compétitions homologuées, individuelles et par équipes
- *d'être assuré et donc protégé en France et à l'étranger (contrat d'assurance CONTRAT GENERALI N° AL 188 177 (GARANTIES DE BASE ET RC) ET N° AL 203 964 (OPTION 1 ET 1+)). Les garanties de base étant limitées, 2 options de garantie complémentaires sont proposées. Elles permettent d'obtenir des montants de garantie plus importants en matière de couverture des accidents corporels. Vous trouverez le détail de ces options sur une affiche prévue à cet effet à l'intérieur du club-house ou en vous connectant sur le site de la fédération française de tennis.*

La licence 2027 : valide du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

INFORMATIONS DONS

Effectuer un don au club, c'est nous aider à la réalisation de nos différents projets de développement (augmentation de l'amplitude d'ouverture du club-house, développement du 3ème poste d'enseignant, maintien et développement des animations au club, développement des infrastructures, etc.)

Si vous effectuez un don de 25€ ou plus, vous déduisez de vos impôts 66 % de vos impôts de cette somme (le justificatif est fourni par le trésorier du club).

Exemple : Pour un don de 25€, vous pourrez déduire 16,5€ de vos impôts.
Pour un don de 50€, vous pourrez déduire 33€ de vos impôts.